

Liberté des réseaux socionumériques, contrainte des chercheurs

Au moment même où l'on constate que l'engagement pour les réseaux socionumériques donne lieu à une forme d'exhibitionnisme, où tout un chacun raconte et montre sa vie privée à qui veut bien la lire et la regarder sur la toile, on observe que les chercheurs en sciences sociales ont des difficultés accrues à avoir accès à des terrains d'enquête au nom de droits à «l'image» et à la «vie privée» de plus en plus contraignants.

L'apparition, aux États-Unis au début des années 1980, au Canada à la fin des années 1990 et aujourd'hui en France, de Comités d'éthique de la recherche (CER) permet en effet de contrôler les projets de recherche sur les «sujets humains». Visant d'abord, pour des raisons évidentes de santé et de sécurité, les recherches en sciences biomédicales qui utilisent des humains pour tester des médicaments, la réflexion sur les «risques» potentiels des recherches s'est curieusement étendue aux sciences humaines et sociales qui interrogent ou simplement observent des sujets humains.

On est ainsi entré dans l'ère du «tout à l'éthique» et une enquête auprès de groupes considérés «à risque» (femmes, autochtones, enfants et autres groupes considérés comme «dominés») peut être refusée par des comités d'éthique au nom de critères plus ou moins bien définis et qui varient d'un comité à l'autre et d'une institution à l'autre. Après plus de dix années d'emprise de plus en plus tentaculaire de ces comités sur la pratique de la recherche en sciences humaines et sociales, on assiste enfin à une riposte de la part des chercheurs francophones qui, à l'instar de leurs collègues anglophones une décennie plus tôt, publient des ouvrages d'analyse critique de ce qui est souvent une forme d'infantilisation des acteurs

sociaux que l'on croit vouloir protéger. Deux ouvrages parus en 2010 sont à signaler: *La Malréglementation. Une éthique de la recherche est-elle possible et à quelles conditions?* sous la direction de Pierre Trudel et Michèle Jean (Presses de l'Université de Montréal) et *Enquêter: de quel droit? Menaces sur l'enquête en sciences sociales* coordonné par Sylvain Laurens et Frédéric Neyrat (Éditions du Croquant).

La «malréglementation» survient lorsque «s'appuyant sur des principes admis de tous, l'on multiplie les contraintes sans justifications sérieuses et ce, sans pour autant accroître les protections qui sont recherchées pour ceux que l'on veut protéger». Les deux ouvrages contiennent de nombreuses études de cas de contrôle de la recherche qui font parfois dresser les cheveux sur la tête! Toutefois, ce qui manque dans ces ouvrages, par ailleurs excellents, est une réflexion sérieuse sur le *type* même de personnes (et collègues!) qui se retrouvent généralement membres des CER. Il y a souvent un côté moralisateur, contrôlant et suspicieux chez ceux et celles qui, souvent sans rien y connaître, commentent les protocoles de recherche, au lieu de s'en tenir strictement à la question des risques, lesquels sont le plus souvent inexistant dans des projets fondés sur des archives ou des entretiens avec des adultes consentants et vaccinés.

La question est posée: pendant que les acteurs sociaux se dévoilent sur les réseaux socionumériques, l'emprise des CER va-t-elle rendre certaines recherches en sciences sociales et humaines impossibles?

Yves Gingras
Université du Québec à Montréal